

Bruxelles, le 24 novembre 2023
(OR. en)

15909/23

LIMITE

UD 276
CODEC 2252
ENFOCUSTOM 160
ECOFIN 1272
MI 1031
COMER 144
TRANS 530
FISC 270

Dossiers interinstitutionnels:
2023/0156(COD)
2023/0157(NLE)

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
Objet: Paquet sur la réforme de l'union douanière
- Rapport de la présidence

Les délégations trouveront à l'annexe de la présente note le rapport de la présidence concernant les travaux relatifs au paquet sur la réforme de l'union douanière.

Il est suggéré que le Comité des représentants permanents invite le Conseil à prendre note, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, du rapport de la présidence figurant à l'annexe de la présente note.

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ESPAGNOLE AU CONSEIL ECOFIN CONCERNANT
LES TRAVAUX RELATIFS AU PAQUET SUR LA RÉFORME DE L'UNION
DOUANIÈRE MENÉS AU SEIN DU CONSEIL**

Introduction

Le présent rapport donne un aperçu des travaux et des progrès réalisés au sein du Conseil sous la présidence espagnole en ce qui concerne le paquet sur la réforme de l'union douanière.

Il convient de rappeler que, le 17 mai 2023, la Commission a présenté des propositions en vue de la réforme la plus complète de l'union douanière de l'UE depuis sa création en 1968.

La Commission a présenté un paquet en vue de la réforme douanière contenant les textes suivants:

- Communication de la Commission intitulée "Réforme douanière: faire passer l'union douanière à l'étape supérieure". Doc. ST 9622/23.
- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le code des douanes de l'Union et l'Autorité douanière de l'Union européenne, et abrogeant le règlement (UE) n° 952/2013. Doc. ST 9596/23 + ADD 1 + ADD 2 + ADD 3 + ADD 4.
- Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2658/87 en ce qui concerne l'introduction d'un traitement tarifaire simplifié pour les ventes à distance de biens et le règlement (CE) n° 1186/2009 en ce qui concerne la suppression du seuil de franchise douanière. Doc. ST 9625/23 + ADD 1.
- Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les règles de TVA applicables aux assujettis qui facilitent les ventes à distance de biens importés et la mise en œuvre du régime particulier applicable aux ventes à distance de biens importés de territoires tiers ou de pays tiers et du régime particulier pour la déclaration et le paiement de la TVA à l'importation. Doc. ST 9638/23.

Débat d'orientation au sein du Conseil Ecofin, 14 juillet 2023

Un premier débat d'orientation concernant le paquet sur la réforme a eu lieu lors de la première session du Conseil Ecofin (Conseil "Affaires économiques et financières") tenue sous la présidence espagnole, le 14 juillet 2023.

Étant donné qu'à ce moment-là, les traductions de l'ensemble du paquet dans les langues de l'UE n'étaient pas toutes disponibles, la présidence a mené cette première analyse et ce premier débat sur la base de la communication de la Commission intitulée "Réforme douanière: faire passer l'union douanière à l'étape supérieure", qui contient, résume et décrit les principaux points et éléments de la proposition. À cette fin, la présidence a rédigé une note concernant les différents aspects de cette réforme de l'union douanière de l'UE en vue de son examen par les ministres.

Les ministres Ecofin ont été invités à exprimer leur point de vue sur les principaux aspects du paquet, tels qu'ils figurent dans la communication de la Commission. Ils ont notamment été invités à procéder à un échange de vues sur les objectifs de la réforme et sur la valeur ajoutée des mesures clés de la proposition.

Présentations et débats au sein du groupe "Union douanière"

À la suite du débat d'orientation du Conseil Ecofin, la présidence espagnole a entamé l'examen du paquet sur la réforme de l'union douanière au sein du groupe "Union douanière".

Pour analyser cette vaste réforme, la présidence a jugé nécessaire d'adopter une méthode appropriée pour structurer le débat et l'analyse. La présidence (conjointement avec la Belgique et la Hongrie en tant que membres du trio de présidences) a décidé que la meilleure approche consistait à procéder par blocs thématiques pour l'analyse, lesquels ont été définis comme suit en fonction du contenu et des différents éléments des propositions du paquet sur la réforme:

- les processus douaniers;
- le commerce électronique;
- la plateforme des données douanières de l'UE;
- les mesures restrictives, la gestion des crises, la coopération, la gestion des risques et l'Autorité douanière de l'UE;
- les infractions douanières.

La présidence a consacré une grande partie de son temps disponible à la présentation et à l'analyse des différents blocs, avec le soutien technique de la Commission européenne.

À cette fin, la présidence avait prévu trois réunions ordinaires du groupe "Union douanière" par mois, une réunion informelle du groupe "Union douanière" sur la gouvernance de l'union douanière et un séminaire de haut niveau sur le commerce électronique pour les directeurs généraux des douanes.

La méthode comprenait des présentations par la Commission (direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, DG TAXUD) de chacun des blocs définis, ainsi que l'analyse de la partie de l'analyse d'impact relative à chaque bloc. Cette approche a largement donné aux États membres l'occasion d'exprimer leurs observations, préoccupations et doutes quant au contenu de la proposition, et a permis à la DG TAXUD de donner des explications et d'apporter des réponses aux principaux doutes et préoccupations exprimés à titre initial. La présidence a consacré les réunions des 12 et 19 juillet ainsi que celles des 7, 14 (groupe "Union douanière" informel), 22 et 28 septembre à ces présentations.

Une fois cette première phase terminée, les réunions restantes ont été consacrées à l'ouverture du débat sur les propositions législatives, article par article, alternant entre les deux premiers blocs, c'est-à-dire les processus douaniers (réunions des 4 et 11 octobre et des 6 et 15 novembre) et le commerce électronique. La présidence a accueilli et organisé, en collaboration avec la Commission, un séminaire de haut niveau sur le commerce électronique afin de donner aux directeurs généraux l'occasion d'apporter une contribution de haut niveau sur ce sujet. Après le séminaire de haut niveau, qui s'est déroulé les 17 et 18 octobre, le groupe "Union douanière" a débattu du commerce électronique lors ses réunions du 25 octobre et du 15 novembre.

À l'heure de la rédaction de la présente note, les réunions restantes du groupe "Union douanière" et les questions qu'il est prévu d'y aborder étaient les suivantes:

- réunion du groupe "Union douanière" du 22 novembre consacrée aux processus douaniers;
- réunion du groupe "Union douanière" du 29 novembre consacrée à la plateforme des données douanières de l'UE, d'un point de vue technique lié à l'informatique;
- réunion du groupe "Union douanière" du 4 décembre consacrée aux processus douaniers;
- réunion du groupe "Union douanière" du 11 décembre consacrée à la plateforme des données douanières de l'UE;
- réunion du groupe "Union douanière" du 19 décembre consacrée aux processus douaniers.

Principaux résultats des premiers débats

En raison de la longueur et de la complexité de la proposition, les premiers débats ont essentiellement servi à clarifier les nouveaux éléments par rapport à la situation actuelle. Les États membres ont été invités à formuler leurs principales observations également par écrit, de façon à pouvoir consolider systématiquement les observations formulées pour chaque article, ce qui contribuera à faire avancer les débats consacrés à ce dossier important.

La présidence espagnole s'est chargée des premiers débats au sein du Conseil concernant tous les articles du bloc relatif au commerce électronique.
